

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2390 (Rect)

présenté par  
M. Plisson, rapporteur

-----

### ARTICLE 31

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« III. – Si le site est localisé dans un département frontalier, la composition de la commission mentionnée au I est complétée afin d'inclure des membres issus d'États étrangers. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « proximité » d'une frontière n'apparaît guère explicite. Mieux vaut préciser la portée de l'alinéa 4 en faisant référence aux limites départementales.

Le présent amendement procède également à des améliorations de nature rédactionnelle.